



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

SOUS-PRÉFECTURE D'ALTKIRCH

Bureau des affaires générales

Affaire suivie par

Anne SCHILLINGER

☎ 03 89 29 23 50

✉ anne.schillinger@haut-rhin.gouv.fr

Monsieur Pierre GRETER

Président de l'association Saint Jean-Baptiste

9, rue de Seppois

68580 UEBERSTRASS

Le 5 septembre 2019

Monsieur le président,

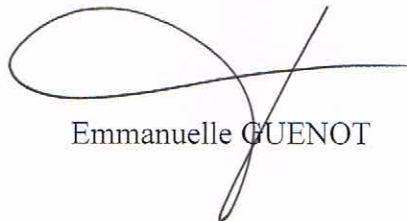
Par lettre du 27 mai 2019, vous avez appelé mon attention sur les difficultés que vous rencontrez à échanger avec le maire de la commune d'Ueberstrass au sujet de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et à obtenir une subvention du conseil municipal pour la restauration de cet édifice.

Je vous informe que j'ai sensibilisé le maire sur l'intérêt patrimonial de cet édifice qui le rend susceptible d'une protection au titre des monuments historiques. A cet effet, j'ai transmis au maire les éléments lui permettant d'initier cette démarche auprès des services compétents.

Toutefois, je vous précise que la commune, propriétaire de ce bâtiment, gère son patrimoine en toute autonomie dans la mesure de ses moyens. De même, l'attribution d'une subvention relève de la compétence du conseil municipal qui administre librement la commune et décide de manière discrétionnaire des aides à accorder.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation
La sous-préfète d'Altkirch,



Emmanuelle GUENOT